

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 3 septembre 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant les règlements de zonage et de lotissement, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 315 rue Church, que la hauteur de la porte de garage soit de 3,05 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit que, pour les habitations, la hauteur maximale de la porte de garage est de 2,6 mètres.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 106 rue Léopold, que :
 - l'usage résidentiel puisse être localisé au niveau du rez-de-chaussée alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit qu'il est permis aux étages supérieurs et inférieurs au rez-de-chaussée uniquement;
 - la largeur du terrain soit de 11,44 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur exige une largeur minimale de 21 mètres pour un usage multifamilial isolé;
 - que la superficie du terrain soit de 582,1 mètres carrés alors que le règlement de lotissement en vigueur exige une largeur minimale de 735 mètres carrés pour un usage multifamilial isolé.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 7 août 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA